

Diplôme d'État (DE) de professeur de danse

-  Niveau d'étude visé
BAC +2
-  Diplôme
Diplôme d'état
niv. form. bac+2
-  Domaine(s) d'étude
Théâtre - Danse
- Cirque
-  Accessible en
Formation continue,
Formation initiale
-  Établissements
institut supérieur
des arts et
du design de
Toulouse

Présentation

Ce cursus pédagogique et artistique prépare des professeur-es capables de prodiguer un enseignement de qualité ouvert sur les problématiques actuelles. Ce diplôme ouvre la voie à l'enseignement au sein d'institutions publiques telles que les conservatoires, ainsi que dans des établissements privés tels que des associations ou d'autres structures dédiées à la danse.

 Le **Diplôme d'État de professeur de danse** est inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au niveau 5 (bac +2) de la nomenclature interministérielle des niveaux de certification. Il donne accès aux concours de la Fonction Publique Territoriale.

Cursus

- DE seul
- DE + licence mention arts du spectacle parcours danse en partenariat avec l'Université Toulouse – Jean Jaurès (UT2J).

Disciplines

- Classique
- Contemporain

- Jazz

Voies d'accès

- Formation initiale
- Formation continue
-  Validation des Acquis de l'Expérience (VAE).

Découvrez  notre vidéo "Étudier la danse à l'isdaT" disponible sur  la chaîne Youtube de l'isdaT.

 En savoir + sur la pédagogie danse à l'isdaT

Admission

Conditions d'admission

- Avoir 18 ans au 31 décembre de l'année d'entrée en formation,
- Être titulaire de l'examen d'aptitude technique (EAT) ou du diplôme d'étude chorégraphique (DEC) dans la discipline choisie ou être dispensé de cet examen (annexe II de l'arrêté du 11 avril 1995) délivré par la DRAC ou la DGCA.

ParcourSup

Nos formations en danse sont référencées sur la plateforme ParcourSup mais les inscriptions à l'examen d'entrée ont lieu sur notre site. L'isdaT ne fait pas partie des vœux à saisir sur la plateforme.

Retrouvez les modalités d'admission, le calendrier et les frais d'inscription et de scolarité sur isdat.fr

En savoir + sur les autres voies d'accès à cette formation : [Validation des Acquis de l'Expérience \(VAE\)](#) et [formation continue](#)

Et après...

Poursuite d'études

Le Diplôme d'État de professeur de danse donne accès aux concours de la Fonction Publique Territoriale.

Insertion professionnelle

Après un Diplôme d'État de professeur de danse, différents types d'emplois sont possibles :

- Assistant·e spécialisé·e d'enseignement artistique du secteur public.
- Professeur·e ou animateur·trice du secteur associatif.
- Danseur·se intervenant·e en milieu scolaire (dans le cas d'un double diplôme DE + licence).
- Médiation culturelle.
- Emplois réguliers ou occasionnels de danseur·se.

L'isdaT est clairement identifié par les écoles associatives et les conservatoires de la région Occitanie comme centre de ressources permettant de répondre à leurs besoins de recrutement en enseignants musique et danse. L'isdaT sert de relai entre les jeunes diplômé·es et les employeurs locaux, qu'il s'agisse de pourvoir à des postes permanents, à des remplacements ponctuels ou de former des acteurs déjà en place mais non diplômés par le biais de la formation professionnelle continue et de la VAE.

En savoir + sur l'insertion professionnelle [en cours de formation](#) et [après le diplôme](#)

Contact(s)

Autres contacts

Direction des études danse

Marion Muzac

Coordination des études danse et EAT

Marie-Laure Vanderbeken

+33 (0)5 31 47 19 41

marie-laure.vanderbeken@isdat.fr

Assistante administrative et EAT

Katerina Atroshenko

+33 (0)5 31 47 19 42

katerina.atroshenko@isdat.fr

VAE et formation professionnelle continue

Naïg Morcel

+33 (0)5 34 30 93 82

naig.morcel@isdat.fr

Infos pratiques

Autres contacts

Direction des études danse

Marion Muzac

Coordination des études danse et EAT

Marie-Laure Vanderbeken

+33 (0)5 31 47 19 41

marie-laure.vanderbeken@isdat.fr

Assistante administrative et EAT

Katerina Atroshenko

+33 (0)5 31 47 19 42

[✉ katerina.atroshenko@isdat.fr](mailto:katerina.atroshenko@isdat.fr)

VAE et formation professionnelle continue

Naïg Morcel

+33 (0)5 34 30 93 82

[✉ naig.morcel@isdat.fr](mailto:naig.morcel@isdat.fr)

Établissement(s) partenaire(s)

Université de Toulouse — Jean Jaurès

[✉ http://www.univ-tlse2.fr](http://www.univ-tlse2.fr)

Lieu(x)

 Toulouse

En savoir plus

Formation initiale Diplôme d'État professeur de danse

[✉ https://www.isdat.fr/se-former/formation-initiale/de-danse/](https://www.isdat.fr/se-former/formation-initiale/de-danse/)

Admission en formation initiale en Danse

[✉ https://www.isdat.fr/admission-vie-etudiante/admission-formation-initiale/danse/](https://www.isdat.fr/admission-vie-etudiante/admission-formation-initiale/danse/)

Programme

Organisation

Le cursus est structuré en unités d'enseignements (UE) et est enrichi de cours de renforcement, offrant ainsi une formation de plus de 1300 heures réparties sur une période de deux ans.

Première année

La première année dispense des enseignements théoriques et pratiques en vue de l'obtention de 3 UE :

- UE1 Histoire de la danse & culture chorégraphique : environ 100h de cours, d'ateliers, d'analyse de spectacles et de stages de transmission des répertoires.
- UE2 Formation musicale : environ 170h de cours de formation musicale pour le-la danseur-seuse, de pratique de percussions corporelles et stages transversaux avec des étudiant·es musicien·nes.
- UE3 Anatomie-Physiologie : 80h consacrées à la connaissance du fonctionnement du corps humain.

L'isdaT propose en complément de la formation initiale du Diplôme d'État (DE) :

- Entraînement Régulier du Danseur-seuse (ERD) : 4 fois par semaine.
- Ateliers d'initiation à la pédagogie éveil / initiation à la danse : environ 40h.
- Workshops, ateliers d'improvisation, de composition et transmission du répertoire.

Deuxième année

La deuxième année dispense des enseignements liés à la question de la transmission et à la pédagogie de la danse.

- UE4 Pédagogie, environ 580 heures dont :
 - Atelier de pédagogie du développement technique encadré par un formateur·trice certifié·e.
 - Un tutorat avec un·e professeur·e de danse d'un conservatoire, école de danse privée ou association.
 - Ateliers et workshops intensifs d'AFCMD (Analyse Fonctionnelle du Corps dans le Mouvement Dansé) : environ 120 heures.
 - Formation Musicale spécifique à la transmission du geste dansé.

L'isdaT propose des cours en complément de la formation initiale du Diplôme d'État :

- Entraînement Régulier du Danseur-seuse (ERD) : 4 fois par semaine.
- Workshops, ateliers d'improvisation, de composition et transmission de répertoire.
- Atelier sur la réglementation de la profession en vue de l'insertion professionnelle.
- Préparation aux évaluations finales par des mises en situations.